

DES COMPTEURS D'EAU INDIVIDUELS ?

ON EN PARLE À BEAUVILLÉ

En France, une personne consomme aujourd'hui en moyenne 150 litres d'eau par jour, contre environ 100 litres en 1975. À l'échelle mondiale, la consommation d'eau a aussi été multipliée par 7 en un siècle.

Alors que les ressources en eau diminuent, la consommation d'eau augmente chez les usagers. Il est important de dire stop au gaspillage de l'eau, afin de préserver les ressources et la biodiversité.

Cela passe par des éco-gestes simples à adopter au quotidien.

Quelques exemples :

- Prendre une douche de 5 minutes au lieu d'un bain (100 litres au lieu de 200) ;
- Ne pas laisser couler l'eau du robinet quand ce n'est pas nécessaire (brossage des dents, savonnage...);
- Tirer la chasse d'eau le moins souvent possible ;
- Stopper les fuites d'eau.

Que coûte une fuite d'eau dans les WC ?

L'estimation généralement avancée indique qu'une fuite d'eau moyenne dans les toilettes est de l'ordre d'une quinzaine de litres d'eau perdus par heure.

Un rapide calcul permet de mieux appréhender l'ampleur du phénomène : 15 l/h x 24 heures x 365 jours = 131 m³ sur une année.

Avec un prix de l'eau à Amiens aux alentours de 4 €/m³, on comprend mieux qu'une prompt intervention n'est pas superflue. Coût de la fuite : 524 € !

Actuellement, un seul compteur d'eau par bâtiment. La facture varie donc selon les usages des résidents de chaque bâtiment.

Si nous adoptons les éco-gestes citoyens, nous pourrions voir diminuer notre facture jusqu'à 30 %, soit une baisse variant de 2 000 à 4 000 € selon les bâtiments.

Alors... démarche collective ou compteurs individuels ?

Sources : sélectra.info – cielo.com



TRI DES DÉCHETS : DES QUESTIONS QUE TOUT LE MONDE SE POSE...

Peut-on écraser ou aplatir les bouteilles en plastique avant de les jeter dans le bac jaune ?

Oui, aucune importance, elles seront reconnues et recyclées. Par contre, il est important de laisser le bouchon vissé dessus.

Peut-on empiler les pots de yaourt pour gagner de la place ?

Non, les pots ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres. La machine ne les reconnaîtra pas et... ils partiront à l'enfouissement !

Peut-on jeter les tickets de caisse dans le bac à papier ?

Non, car ils contiennent un produit chimique nocif pour la santé. Ils doivent être jetés avec les déchets ménagers.

Source : amiens.fr

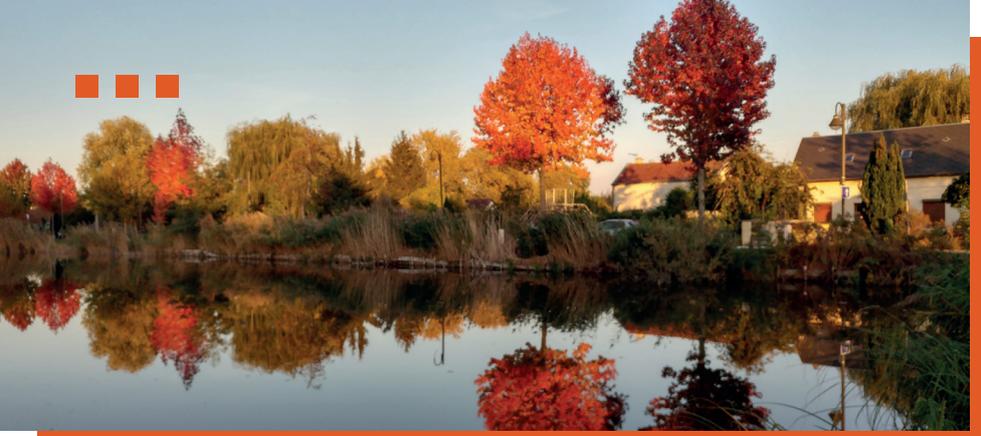


LE SAVIEZ-VOUS ?

N'HÉSITEZ PAS À FAIRE CE PETIT GESTE QUI AIDE !

Chaque fois que vous déposez du verre dans un conteneur, vous participez au financement de La Ligue contre le cancer de la Somme qui utilise ces fonds pour la recherche médicale et surtout pour l'aide financière et psychologique aux malades. En effet, Amiens métropole verse un pourcentage des revenus par tonne de verre collectée à La Ligue contre le cancer.





LE MOT DU PRÉSIDENT

PAUL JEANSON

Notre résidence, une belle dame de 50 ans qui mérite quelques soins.

Nous n'avons pas encore fêté son anniversaire, c'est peut-être une animation à prévoir en 2024. En attendant, on tâche de la gâter de fleurs et autres arbustes en continuant à mettre en œuvre le plan de gestion validé par l'AG. On ne saurait faire moins pour lui permettre d'être le plus bel endroit pour contempler les hortillonnages dans lesquels elle s'intègre si bien au point d'avoir une fois de plus eu les honneurs du Courrier Picard. Mais voilà, l'âge commence à se faire sentir. Et les règlementations concernant la gestion des copropriétés nous imposent de disposer d'un « Projet Plan Pluriannuel de Travaux ». Comme annoncé dans notre précédente édition, le bureau d'études mandaté (ASCAUDIT) est venu passer de nombreuses heures à faire un inventaire complet de ce qui nous attend pour les prochaines années. Le rapport est tombé, et dévoile quelques vérités qui vont conduire à des décisions si nous voulons préserver le bâti à long terme et, on ne peut plus l'ignorer, effectuer les travaux qui rendront la facture d'énergie moins salée.

Le nouveau Conseil Syndical va devoir travailler sérieusement pour trier ce qui est impératif et secondaire et proposer des priorités.

Rappelons que le Beauvil'Len ne peut rendre compte de toutes les informations, pas plus que nos halls ne peuvent être tapissés d'affichages divers. En complément du site de <http://www.massetfreres.com/fr/> le site propre à la résidence <https://www.residence-parcdebeauville.fr> veut être aussi complet que possible. Certes, il y a encore de nombreux résidents non familiers d'Internet, qu'ils aient la simplicité de demander à leurs voisins ou à un membre du Conseil Syndical de pouvoir y satisfaire leur curiosité. C'est là que se trouvent toutes les informations pratiques utiles pour notre « bien commun » et pour connaître les initiatives susceptibles de l'animer.

Nous vous souhaitons de bien préparer vos fêtes de fin d'année, qu'elles puissent vous combler de ce qui vous est le plus cher.

RENAISSANCE...

...DE L'ASSOCIATION

« ARBRES* »

Le 21 septembre dernier avait lieu l'Assemblée Générale de l'association « ARBRES ».

La période Covid en avait interrompu les activités. Sa présidente, Anne Godet, a légué le flambeau à Lisa Vandevoorde.

« ARBRES » a pour objectif de créer des occasions de rencontres entre les résidents, afin que nous puissions nous connaître davantage, tisser des liens.

Sociabilité, partage, solidarité sont les moteurs de l'association. Dans ce but, diverses activités sont proposées : jeux, conférences, Art'péros, soirée Beaujolais, ateliers couture, patchwork. D'autres pourront être développées par la suite.

Tous les résidents peuvent devenir membres d'ARBRES et participer aux activités, il leur sera demandé une cotisation de 10 €.

Ceux qui le souhaitent peuvent venir découvrir les activités avant d'adhérer.

Il est aussi possible de participer aux activités payantes sans être adhérent, moyennant un petit supplément.

Contact : larbres@gmail.com
06 38 74 61 85

*ARBRES : Association pour une Résidence Beauvillé Responsable, Écocitoyenne et Solidaire.



Pour la deuxième année,
notre consommation de gaz
a diminué de 13 % !



LES ENCOMBRANTS

Les agents retrouvent tout et n'importe quoi dans le local des encombrants situé près des caves de chaque bâtiment, notamment ... des choses qui ne devraient pas s'y trouver. Pour savoir ce que l'on peut mettre ou ne pas mettre dans les encombrants, se référer au site

Internet de la résidence (rubrique Déchets). En ce qui concerne les appareils ménagers, lorsqu'on en achète un nouveau, l'ancien est généralement repris par le magasin, et logiquement ne devrait pas se trouver dans les encombrants, sauf exception.

La déchetterie la plus proche de la résidence est située :
ZA de la Blanche Tâche
Rue Rosa Luxembourg
80450 CAMON
Tél. : 03 22 33 12 12.

Heures d'ouverture :

- Du 1^{er} avril au 30 septembre :
de 9h à 20h
- Du 1^{er} octobre au 31 mars :
de 9h à 18h